

Vingtième année

— o —

Avec la présente livraison, la *Semaine religieuse* commence sa vingtième année. Fondée par feu le savant abbé Provancher, dirigée durant bon nombre d'années par M. l'abbé D. Gosselin, le distingué curé de Charlesbourg, notre petite revue diocésaine compte pouvoir, longtemps encore, suivre la marche des choses religieuses dans tous les pays et surtout au Canada.

Ce nous est une joie que de commencer ce nouveau volume par la publication d'un document d'une importance si considérable : le décret *Lamentabili sane exitu*. Les erreurs qui sont signalées dans cet écrit, et qui sont surtout répandues en France, en Italie et en Allemagne, n'ont pas cours dans notre pays, grâce à Dieu. Comme toutefois l'une ou l'autre peut nous venir, à l'occasion, sur l'aile de quelque publication française, il est utile d'avoir ce Catalogue à sa portée pour l'étudier au complet ou pour le consulter en un moment donné.

Tout en remerciant Dieu de nous avoir jusqu'ici préservés de ces erreurs théologiques ou philosophiques, soyons toujours sur nos gardes contre toute hardiesse excessive d'idée, et surtout prions-le de nous conserver, longtemps et toujours, cette belle intégrité de notre foi.

Décret du Saint-Office

— o —

« LAMENTABILI SANÈ EXITU (1) »

(Traduction française (2))

Mercredi, 3 juillet 1907.

Notre temps, qui ne souffre aucun frein dans ses recherches sur les raisons profondes des choses, suit fréquemment les

(1) Ni dans son titre, ni dans son texte, ce décret ne porte le mot « syllabus » ; il semble donc bon de le désigner par les premiers mots du texte, selon l'usage traditionnel.

(2) Notre traduction a été faite avec soin par un collaborateur très entendu. Mais elle n'a aucun caractère officiel. Seul le texte latin a ce caractère.

(Ces deux notes sont de la *Croix* de Paris.)